



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU VENDREDI 24 AVRIL 2026**

LISTE DE DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES

Conformément à la réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales applicable à compter du 1^{er} juillet 2022, le compte-rendu est supprimé pour laisser place à un document similaire : la liste des délibérations examinées.

Le Vendredi 24 Avril 2026, à 19h00, le conseil municipal, sur convocation adressée par Patrick MIGAYRON, Maire, le 20 Avril 2026, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la Mairie.

Monsieur Patrick MIGAYRON, Maire, ouvre la séance.

Présents :

Mesdames et Messieurs Patrick MIGAYRON, « Maire », Denise SOULAT, Jean-Noël DESRUES, Catherine HUPPE « adjoints », Michèle ROBERT, Philippe JOSSET, Martine DERRIER, Jean-Philippe COURCELLE, Valérie GODRON, Séverine DUCLOUX, Marie PETIT, Guillaume CHEVALIER et Mickaël MOUSSY « Conseillers municipaux ».

Absents excusés : Monsieur Michel MATÉOS qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Philippe COURCELLE et Monsieur Mickaël LOUREIRO qui donne pouvoir à Madame Michèle ROBERT.

Début de la séance : 19h00

Secrétaire de séance : Madame Séverine DUCLOUX.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 31 Mars 2026 :

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 31 Mars 2026 a été approuvé à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire en vertu de ses délégations :

Le Conseil municipal a décidé de prendre acte de la communication des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal.

↳ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

Les points portés à l'ordre du jour ont donné lieu à la délibération suivante :

N°2026-0052	ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Désignation des membres à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
--------------------	--

Rapporteur : Monsieur Patrick MIGAYRON, Maire.

Le conseil municipal a décidé :



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

- De soumettre la liste ci-dessous aux services de l'Etat en vue de l'instauration de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) de la Commune de Brinon-sur-Sauldre.

1	BOURDON	Jean-Marie
2	JULLIEN	Edwige
3	DUBÉ	Chantal
4	FRICHETEAU	Patrick
5	DERRIER	Martine
6	GAUCHER	Gérard
7	DUBÉ	Catherine
8	FOURNIER DESAMAIS	Françoise
9	FAVRE D'ECHALLENS	Patrick
10	LANDRY	Marie-Claude
11	LHUILERY	Michel
12	HUPPE	Catherine
13	GAUCHER	Hubert
14	JACAZZI	Sylvie
15	MAHON DE MONAGHAN	Hugues
16	PICHARD	Thierry
17	PORNIN	Raphaël
18	QUENOUILLE	Régine
19	RENAULT	Nathalie
20	ROGER	Brigitte
21	SOULAT	Denise
22	BOURGEOIS	Laurène
23	BRAULT	Florian
24	DESRUES	Jean-Noël

☞ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

☞ **POUR : 15**

N°2026-0053	ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Désignation des représentants de la Commune auprès du GIP RÉCIA
--------------------	--

Rapporteur : Monsieur Patrick MIGAYRON, Maire.

Le conseil municipal a décidé :

- De désigner Mme Denise SOULAT, 1^{ère} adjointe, en tant que représentante titulaire, et Mme Catherine HUPPE, 3^{ème} adjointe, en qualité de représentante suppléante de la Commune, pour siéger à l'Assemblée Générale du GIP RECIA.

☞ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

☞ **POUR : 15**



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

N°2026-0054	ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Désignation de représentants de la Commune à la Commission d'Attribution des Logements (CAL) de la SA France Loire
--------------------	---

Rapporteur : Madame Denise SOULAT, 1^{ère} adjointe déléguée à l'action sociale.

Le conseil municipal a décidé :

- De désigner Mme Denise SOULAT, 1^{ère} adjointe, en tant que représentante de Monsieur le Maire, pour siéger à la Commission d'Attribution des Logements de la SA France Loire.
- De charger Monsieur le Maire de signer tous documents afférents à la présente délibération.

☞ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

☞ **POUR : 15**

N°2026-0055	ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Convention de gestion en flux de réservation de logements sociaux avec la SA France Loire
--------------------	--

Rapporteur : Madame Denise SOULAT, 1^{ère} adjointe déléguée à l'action sociale.

Le conseil municipal a décidé :

- D'approuver la conclusion de la convention de gestion en flux de réservation des logements sociaux proposée par la SA France Loire, qui sera annexée à la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire de signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

☞ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

☞ **POUR : 15**

N°2026-0056	FINANCES - Vote des Taux des Taxes communales 2026
--------------------	---

Rapporteur : Monsieur Patrick MIGAYRON, Maire.

Le conseil municipal a décidé :

- D'approuver la proposition de Monsieur le Maire et de fixer les taux des taxes communales pour l'année 2026 comme précisé ci-dessous ;
- De charger Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre, via la plateforme « Démarches. Numérique », « l'état N°1259 », dûment complété et visé, ainsi qu'une copie de la présente délibération et de son accusé-réception au titre du contrôle de légalité.

Fiscalité directe locale	2026
Taxe Foncière communale sur les Propriétés Bâties	35.69 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	40.82 %
Taxe d'habitation (<i>résidences secondaires et logements vacants</i>)	24.67 %
Contribution Foncière des Entreprises	25.47 %



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

⇒ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

⇒ **POUR : 15**

N°2026-0057	FINANCES - Fongibilité des crédits – Budget principal
--------------------	--

Rapporteur : Monsieur Patrick MIGAYRON, Maire.

Le conseil municipal a décidé :

- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la présente délibération.

⇒ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

⇒ **POUR : 15**

N°2026-0058	FINANCES - Budget primitif 2026 de la Commune
--------------------	--

Rapporteur : Monsieur Patrick MIGAYRON, Maire.

Le conseil municipal a décidé :

- D'adopter le budget primitif pour l'exercice 2026 du budget principal de la Commune qui s'équilibre en section de fonctionnement à 2 167 943.64 € et en section d'investissement à 977 075.25 €.
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite fixée à l'occasion du vote du budget principal et ne pouvant pas dépasser 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

⇒ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

⇒ **POUR : 15**



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

	Chapitres budgétaires	Dépenses (€)		Chapitres budgétaires	Recettes (€)	
		Réelles	Ordre		Réelles	Ordre
Fonctionnement	011 – Charges à caractère général	520 544.00		013 – Atténuations de charges	4 000.00	
	012 – Charges de personnel et frais assimilés	681 800.00		70 – Produits de services, du domaine et vente diverses...	65 768.00	
	014 – Atténuations de produits	164 697.00		73 – Impôts et taxes	21 441.00	
	65 – Autres charges de gestion courante	189 479.64		731 – Fiscalité locale	862 565.00	
	66 – Charges financières	7 000.00		74 – Dotations et participations	363 573.48	
	67 – Charges spécifiques	2 000.00		75 – Autres produits de gestion courante	40 500.00	
	68 – Dotations aux provisions et dépréciations	114.40		77 – Produits spécifiques	100.00	
				78- Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	473.64	
	<i>042 – Opérations d'ordre entre sections</i>		<i>23 732.28</i>	<i>042 – Opérations d'ordre entre sections</i>		<i>75 000.00</i>
	<i>023 – Virement à la section d'investissement</i>		<i>578 576.32</i>	002 – Résultat de fonctionnement reporté		<i>734 522.52</i>
	Total	1 565 635.04	602 308.60	Total	1 358 421.12	809 522.52
Total Dépenses -section de fonctionnement	2 167 943.64		Total Recettes - section de fonctionnement	2 167 943.64		



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

	Chapitres budgétaires	Dépenses (€)		Chapitres budgétaires	Recettes (€)	
		Réelles	Ordre		Réelles	Ordre
Investissement	20 – Immobilisations incorporelles (sauf 204)	46 600.00		13 – Subventions d'investissement	38 430.00	
	204 – Subventions d'équipement versées	37 371.31		16 – Emprunts et dettes assimilés	1 000.00	
	21 – Immobilisations corporelles	307 365.60		10 – Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	50 501.68	
	23 – Immobilisations en cours	184 722.54		1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	283 834.97	
	16 – Emprunts et dettes assimilées	81 000.00		024 – Produits des cessions d'immobilisations	1 000.00	
	040 – Opérations d'ordre entre sections		75 000.00	040 – Opérations d'ordre entre sections		23 732.28
	041 – Opérations patrimoniales			041 – Opérations patrimoniales		
	001 – Résultat d'investissement reporté		245 015.80	021 – Virement de la section de fonctionnement		578 576.32
	Total	657 059.45	320 015.80	Total	374 766.65	602 308.60
	Total Dépenses - section d'investissement	977 075.25		Total Recettes - section d'investissement	977 075.25	
	Total du BP 2026	3 145 018.89		Total du BP 2026	3 145 018.89	

N°2026-0059 FINANCES - Budget primitif 2026 du service assainissement

Rapporteur : Monsieur Patrick MIGAYRON, Maire.

Le conseil municipal a décidé :

- D'adopter le budget primitif pour l'exercice 2026 du service assainissement de la Commune qui s'équilibre en section de fonctionnement à 291 017.24 € et en section d'investissement à 358 102.82 €.

☞ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

☞ **POUR : 15**



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

	Chapitres budgétaires	Dépenses (€)		Chapitres budgétaires	Recettes (€)	
		Réelles	Ordre		Réelles	Ordre
Fonctionnement	011 – Charges à caractère général	20 400.00		70 – Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	49 000.00	
	65 -Autres charges de gestion courante	100.00				
	66 – Charges financières	3 975.92				
	<i>042 – Opérations d'ordre entre sections</i>		<i>38 910.46</i>	<i>042 – Opérations d'ordre entre sections</i>		<i>18 592.83</i>
	<i>023 – Virement à la section d'investissement</i>		<i>227 630.86</i>	002 – Résultat de fonctionnement reporté		<i>223 424.41</i>
	Total	24 475.92	266 541.32	Total	49 000.00	242 017.24
	Total Dépenses section de fonctionnement	291 017.24		Total de la section de fonctionnement	291 017.24	
	20 – Immobilisations incorporelles	16 795.83		13 – Subventions d'investissement	17 849.67	
Investissement	21 – Immobilisations corporelles	302 714.16				
	16 – Emprunts et dettes assimilées	20 000.00				
	<i>040 – Opérations d'ordre entre sections</i>		<i>18 592.83</i>	<i>040 – Opérations d'ordre entre sections</i>		<i>38 910.46</i>
				<i>021 – Virement de la section fonctionnement</i>		<i>227 630.86</i>
				001 – Solde exécution positif reporté		73 711.83
	Total	339 509.99	18 592.83	Total	17 849.67	340 253.15
Total de la section d'investissement	358 102.82		Total de la section d'investissement	358 102.82		
Total du BP 2026	649 120.06		Total du BP 2026	649 120.06		

N°2026-0060	FINANCES - Admission en non-valeur sur le budget principal de la Commune
--------------------	---

Rapporteur : Monsieur Patrick MIGAYRON, Maire.

Le conseil municipal a décidé :

- D'approuver l'admission en non-valeur proposée ci-dessus pour un montant de 473.64 €,



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

- D'imputer cette dépense à l'article 6541 (chapitre 65) du budget principal 2026 de la Commune,
- De dire que le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise au contrôle de légalité.

☞ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

☞ **POUR : 15**

N°2026-0061	FINANCES - Reprise de provisions pour créances douteuses
--------------------	---

Rapporteur : Monsieur Patrick MIGAYRON, Maire.

Le conseil municipal a décidé :

- D'approuver la reprise de la provision proposée, sur le budget communal, pour un montant de 473.64 € ;
- De dire que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026 en section de fonctionnement au compte 7817 « Reprises sur dépréciations des actifs circulants » ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

☞ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

☞ **POUR : 15**

N°2026-0062	FINANCES - Provisions pour créances douteuses sur le budget principal de la Commune
--------------------	--

Rapporteur : Monsieur Patrick MIGAYRON, Maire.

Le conseil municipal a décidé :

- D'accepter de constituer une provision semi-budgétaire pour couvrir le risque d'irrecouvrable des créances douteuses ;
- De prendre acte que le montant de la provision sera déterminé en fonction du montant réel des restes à recouvrer sur les exercices N-2 et antérieurs, que la provision sera réajustée par délibération chaque année au gré de l'évolution et de la constitution des restes à recouvrer ;
- De fixer le taux de dépréciation à 100% ;
- De fixer au budget 2026 le montant de la dotation aux dépréciations des actifs circulants à 114.40 € reprenant ainsi les créances anciennes ;
- De dire que les crédits nécessaires ont été inscrits en section fonctionnement du budget 2023, article 6817 « dotation aux dépréciations des actifs circulants ».

☞ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

☞ **POUR : 15**



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

N°2026-0063	RESSOURCES HUMAINES - Adhésion à la mission de service de Secrétariat de Mairie itinérant et d'accompagnement aux prises de fonctions de secrétariat de mairie du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du CHER (CDG18)
--------------------	---

Rapporteur : *Monsieur Patrick MIGAYRON, Maire.*

Le conseil municipal a décidé :

- D'accepter d'adhérer au Service de Secrétariat de Mairie Itinérant et d'accompagnement aux prises de fonctions de secrétariat de mairie proposé par le Centre de Gestion CHER ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service, jointe en annexe, ainsi que tous les documents y afférant ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à prévoir les crédits afférents à cette adhésion, et à procéder au règlement des factures présentées par le Centre de Gestion relatives à cette prestation.

☞ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

☞ **POUR : 15**

N°2026-0064	RESSOURCES HUMAINES - Création d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe à temps complet suite à avancement de grade
--------------------	--

Rapporteur : *Monsieur Patrick MIGAYRON, Maire.*

Le conseil municipal a décidé :

- De créer :
 - ☞ Un emploi d'adjoint du patrimoine principal 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} Septembre 2026 pour occuper les fonctions d'agent de bibliothèque polyvalent.
- De modifier en conséquence le tableau des effectifs,
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches pour nommer cet agent sur cet emploi et signer tout document se rapportant à cette délibération,
- De charger Monsieur le Maire de demander au Comité Social Territorial la suppression du poste d'adjoint du patrimoine principal 2^{ème} classe à temps complet, à compter du 1^{er} novembre 2026.
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026.

☞ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

☞ **POUR : 15**

N°2026-0065	RESSOURCES HUMAINES - Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
--------------------	--

Rapporteur : *Monsieur Patrick MIGAYRON, Maire.*

Le conseil municipal a décidé :

- De créer :



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

- ↪ Un emploi permanent d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} Septembre 2026 pour occuper les fonctions d'agent de service polyvalent en milieu rural
- De préciser qu'en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire ou d'impossibilité de nomination stagiaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article L.332-8 du Code Général de la Fonction Publique. Les contrats relevant de l'article L.332-8 du CGFP, sont d'une durée maximale de trois ans, renouvelable dans la limite totale de six ans. Au-delà, si ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.
- De préciser que le traitement indiciaire sera calculé par référence à l'échelle indiciaire du grade des adjoints techniques principaux 2^{ème} classe, échelle C2, et en fonction de l'expérience et/ou des diplômes du candidat retenu.
- De modifier en conséquence le tableau des effectifs.
- De charger Monsieur le Maire de demander au Comité Social Territorial la suppression du poste d'adjoint technique à temps complet, à compter du 1^{er} novembre 2026.
- De préciser que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2026.
- De charger Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires, afférentes à la présente délibération.

↪ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

↪ **POUR : 13**

↪ **Abstentions : 2**

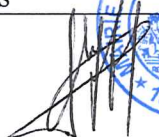

Le procès-verbal sera consultable en mairie et sur le site internet de la Commune après son approbation lors du prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h00.

Date d'affichage en mairie : 27 Avril 2026.

Date de mise à en ligne sur le site internet : 27 Avril 2026.

Toutes les délibérations et pièces annexes sont consultables en mairie, sur le panneau d'affichage, aux horaires d'ouvertures du public.

		Signatures
Président de la séance :	M. Patrick MIGAYRON	 
Secrétaire de la Séance :	Mme Séverine DUCLOUX	